



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 11 novembre 2024, à 20 h 00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère

M^{me} Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M^{me} Magalie Queval, conseillère

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

M^{me} Lise Roy, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Roger Maisonneuve, directeur général

M^{me} Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe

M^{me} Marianna Ruspil, greffière

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

Période de questions

Aucune question.

241111-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en ajoutant le point suivant :

13.1 Renonciation à la confidentialité – opinion juridique de Bélanger Sauvé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241111-2

Approbation du procès-verbal du 15 octobre 2024

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2024 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

241111-3

Avis de motion – Règlement numéro 2024-328-2 modifiant le Règlement numéro 2020-328 concernant la gestion contractuelle de la Ville de Boucherville afin de favoriser les biens, services, fournisseurs, assurances et entrepreneurs québécois ou canadiens

M^{me} la conseillère Jacqueline Boubane donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement numéro 2020-328 concernant la gestion contractuelle de la Ville de Boucherville afin de favoriser les biens, services, fournisseurs, assurances et entrepreneurs québécois ou canadiens.

241111-4

Avis de motion – Règlement numéro 2024-434 sur la circulation et le stationnement

M^{me} la conseillère Lise Roy donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement sur la circulation et le stationnement.

241111-5

Avis de motion – Règlement numéro 2024-435 visant la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial (SDC) du Centre urbain de Boucherville pour l'exercice financier de 2025

M^{me} la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement visant la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial (SDC) du Centre urbain de Boucherville pour l'exercice financier de 2025.

Adoption de règlements

241111-6

Adoption – Second projet de règlement numéro 2024-290-40 modifiant le Règlement de zonage numéro

2018-290 afin de modifier les dispositions particulières applicables à la zone C-22V et de modifier la superficie maximale permise pour les usages complémentaires dédiés à la formation et à la démonstration de produits dans la zone I-1205

Il est proposé d'adopter le second projet de règlement numéro 2024-290-40 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de modifier les dispositions particulières applicables à la zone C-22V et de modifier la superficie maximale permise pour les usages complémentaires dédiés à la formation et à la démonstration de produits dans la zone I-1205.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241111-7

Adoption – Second projet de règlement numéro 2024-290-41 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'agrandir la zone I-1201 à même une partie de la zone I-1200 et d'autoriser divers usages de la classe C12 (commerce lourd) dans la zone I-1201

Il est proposé d'adopter le second projet de règlement numéro 2024-290-41 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'agrandir la zone I-1201 à même une partie de la zone I-1200 et d'autoriser divers usages de la classe C12 (commerce lourd) dans la zone I-1201.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241111-8

Dépôt du certificat – Procédure d'enregistrement du Règlement numéro 2024-318-1 modifiant le Règlement numéro 2019-318 concernant les services professionnels requis relativement à la construction d'un complexe multisports intérieur afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 799 695 \$

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du 21 au 25 octobre 2024 sur le Règlement numéro 2024-318-1, dont le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 3 314, et le nombre de demandes reçues est de zéro (0).

Ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

241111-9

Dépôt du projet de règlement numéro 2024-328-2 modifiant le Règlement numéro 2020-328 concernant la gestion contractuelle de la Ville de Boucherville afin de favoriser les biens, services, fournisseurs, assurances et entrepreneurs québécois ou canadiens

M^{me} la conseillère Jacqueline Boubane présente et dépose le projet de règlement numéro 2024-328-2 modifiant le Règlement numéro 2020-328 concernant la gestion contractuelle de la Ville de Boucherville afin de favoriser les biens, services, fournisseurs, assurances et entrepreneurs québécois ou canadiens.

241111-10

Dépôt du certificat – Procédure d'enregistrement du Règlement numéro 2024-407 ordonnant l'acquisition d'un camion châssis-cabine fourgon atelier, d'un camion arrosoir de rue et d'un camion atelier pour aqueduc, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 120 000 \$

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du 21 au 25 octobre 2024 sur le Règlement numéro 2024-407, dont le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 3 314, et le nombre de demandes reçues est de zéro (0).

Ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

241111-11

Dépôt du certificat – Procédure d'enregistrement du Règlement numéro 2024-433 décrétant des travaux correctifs de branchements croisés et un emprunt de 600 000 \$

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du 21 au 25 octobre 2024 sur le Règlement numéro 2024-433, dont le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 3 314, et le nombre de demandes reçues est de zéro (0).

Ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

241111-12

Dépôt du projet de règlement numéro 2024-434 sur la circulation et le stationnement

M^{me} la conseillère Lise Roy présente et dépose le projet de règlement numéro 2024-434 sur la circulation et le stationnement.

241111-13

Dépôt du projet de règlement numéro 2024-435 visant la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial (SDC) du Centre urbain de Boucherville pour l'exercice financier de 2025

M^{me} la conseillère Anne Barabé présente et dépose le projet de règlement numéro 2024-435 visant la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial (SDC) du Centre urbain de Boucherville pour l'exercice financier de 2025.

Rapports et résolutions des comités et commissions

241111-14

Demandes site du patrimoine et PIIA présentées au CCU 23 octobre 2024

Il est proposé d'entériner les recommandations U2024-168, U2024-170, U2024-171 et U2024-176 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 23 octobre 2024 et d'approuver :

1. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70218 pour autoriser la rénovation et la restauration partielle d'un immeuble situé au 21, rue De Montbrun, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2024-168.
2. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70207 pour autoriser l'ajout d'une fenêtre pour un bâtiment situé au 656, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-170.
3. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70226 pour autoriser une modification au modèle de la porte secondaire du solarium d'un immeuble situé au 434, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-171.
4. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70126 pour autoriser la rénovation du revêtement mural, de la porte et des balcons d'un immeuble situé au 582, rue Saint-Charles, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2024-176.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241111-15

Renouvellement des mandats des membres du CCU

CONSIDÉRANT que M. Alain Baillargeon est membre du CCU depuis mars 2021, que M. Benoit Marion et M^{me} Marie-Christine Viel sont membres du CCU depuis mars 2023, et que leur contribution a été significative auprès du comité;

CONSIDÉRANT que M^{me} Frédérique Dedeurwaerder est membre depuis mars 2023 à titre de personne-ressource au sein du CCU et que le programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Boucherville est échu;

Il est proposé :

1. De prolonger les mandats de MM. Alain Baillargeon et Benoit Marion et de M^{me} Marie-Christine Viel, pour une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

2. De nommer M^{me} Frédérique Dedeurwaerder pour un mandat d'une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.
3. De remercier M. Paul Biron pour son excellent travail et sa contribution positive au CCU, tout en soulignant son implication au sein de ce comité pendant dix années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241111-16

Nomination du poste de secrétaire au CCU

CONSIDÉRANT l'article 29 du règlement numéro 2020-324 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Il est proposé de nommer le chef du Service de la planification urbaine et du patrimoine à titre de secrétaire du CCU.

La présente résolution remplace toute autre résolution de nomination qui aurait été adoptée précédemment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241111-17

Dépôt de procès-verbaux de réunions des comités et commissions de Boucherville

Il est proposé de prendre acte des procès-verbaux des réunions suivantes :

1. Réunion du comité d'achat responsable tenue le 16 avril 2024.
2. Réunion du comité du Vieux-Boucherville et de ses abords tenue le 18 juin 2024.
3. Réunion du comité jeunesse tenue le 18 juin 2024.
4. Réunion de la commission des aînés tenue le 26 juin 2024.
5. Réunion de la Commission des jumelages tenue le 3 juillet 2024.
6. Réunion de la commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs tenue le 16 octobre 2024.

241111-18

Dépôt du procès-verbal et de recommandations de la commission des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire – réunion du 24 octobre 2024

Il est proposé :

1. De prendre acte du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire de la réunion du 24 octobre 2024.

2. D'approuver la recommandation 20241024-01 à l'effet de procéder le 18 novembre à la levée de drapeaux dans le cadre de la Grande semaine des tout-petits, qui aura lieu du 18 au 24 novembre 2024.
3. D'approuver la recommandation 20241024-02 concernant les modalités du Marché éphémère et des Samedis gourmands.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demandes de dérogation mineure et de démolition

241111-19

Demande de dérogation mineure numéro 2024-70154

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2024-70154;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2024-174;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal La Relève du 11 octobre 2024 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2024-70154 à l'égard de l'immeuble situé au 670, rue Le Laboureur sur le lot 3 052 042 du cadastre du Québec déposée le 19 juillet 2024 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre la présence de deux thermopompes à une distance de 8,0 mètres minimum de la ligne avant du terrain.

Le tout selon la recommandation U2024-174 du CCU.

Tel que présenté dans le plan d'implantation, préparé par la Direction du génie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Administration et finances

Effectifs et embauche

M. le maire Jean Martel se retire pour ce point puisqu'un membre de sa famille est mentionné dans le rapport. M^{me} la conseillère Isabelle Bleau préside donc la séance.

241111-20

Approbation du rapport d'effectifs

Il est proposé :

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 21 septembre 2024 au 26 octobre 2024 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 4 novembre 2024.
2. De féliciter M. Alexandre Racine, inspecteur à la réglementation – consommation eau potable à la Direction des travaux publics pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
3. De souligner le départ à la retraite de M^{me} Caroline Viau, cheffe de service, patrimoine et architecture à la Direction de l'urbanisme, le 1^{er} décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Martel reprend son siège.

Listes des déboursés et virements budgétaires

241111-21

Listes des déboursés

Il est proposé :

1. D'approuver les listes préparées par la Direction des finances et des approvisionnements des déboursés numéro 206743 à 207001.
2. D'approuver les paiements électroniques numéro S29938 à S30121.
3. D'approuver directement au compte bancaire les prélèvements suivants :
 - Numéros 622 à 628 pour un montant de 29 485,09 \$;
 - Numéros 629 à 649 pour un montant de 35 119,40 \$;
 - Numéros 650 à 654 pour un montant de 2 355,59 \$;
 - Numéros 655 à 666 pour un montant de 172 943,13 \$.
4. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistante-trésorière à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241111-22

Liste de virements budgétaires

Il est proposé :

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires au 4 novembre 2024 pour les écritures 5773 à 5788.

2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241111-23

**Programme de revitalisation du Vieux-Boucherville
2024**

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 2014-222 et ses amendements relatifs au programme de revitalisation du Vieux-Boucherville, des bâtiments cités monument historique et des bâtiments d'intérêt patrimonial;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objectif d'offrir une aide financière afin de procéder à la restauration ou la rénovation d'immeubles situés dans le site du patrimoine, pour un bâtiment cité monument historique par un règlement municipal ou pour tout bâtiment d'intérêt patrimonial;

CONSIDÉRANT que les objectifs du programme d'aide financière sont :

- De soutenir financièrement les propriétaires dans leurs travaux de restauration et de mise en valeur du patrimoine bâti;
- De contribuer à la conservation et la mise en valeur des immeubles qui possèdent une valeur patrimoniale significative;
- De préserver des biens significatifs de la ville de Boucherville;

Il est proposé d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la réunion du 23 octobre 2024 qui suggèrent de sélectionner dans le cadre du programme de revitalisation du Vieux-Boucherville les propriétés suivantes :

- U2024-167 (799, chemin de Touraine)
- U2024-169 (561, rue des Bois-Francis)
- U2024-172 (434, boulevard Marie-Victorin)
- U2024-173 (42, rue Louis-H.-La Fontaine Nord)
- U2024-175 (516, rue Saint-Charles)

Il est également proposé d'accorder une aide financière dans le cadre du programme de revitalisation du Vieux-Boucherville pour les propriétés suivantes :

1. 42, rue Louis-H.-La Fontaine Nord (18 143,63 \$) : le projet consiste à remplacer les neuf (9) fenêtres du corps principal.
2. 516, rue Saint-Charles (26 777,87 \$) : le projet consiste à remplacer la porte d'entrée, les fenêtres et les chambranles du corps principal du bâtiment.
3. 799, chemin de Touraine (12 648,42 \$) : le projet consiste à remplacer le revêtement de la toiture sur le corps principal du bâtiment et de l'avant-toit de la galerie avant par un revêtement de tôle prépeinte, modèle à joint pincé sans vis apparente.

4. 561, rue des Bois-Francis (28 665,74 \$) : le projet consiste à remplacer le revêtement sur la toiture du corps principal et la toiture de l'annexe latérale droite par un revêtement en acier émaillé sans attache visible avec arrêt à neige.
5. 434, boulevard Marie-Victorin (34 717,36 \$) : le projet consiste à remplacer les fenêtres à guillotine en bois sur la façade avant et latérale droite du solarium, à remplacer la porte d'entrée double située sur la façade latérale gauche du solarium en éliminant l'imposte et à remplacer la porte simple sur la façade arrière du solarium en éliminant l'imposte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241111-24

Dépôt de la programmation des travaux version numéro 5 dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2019-2024 (TECQ 2019-2024)

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2024;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4300 préparé par la Direction du génie daté du 31 octobre 2024 sur le sujet;

Il est proposé que :

1. La Ville de Boucherville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
2. La Ville de Boucherville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024.
3. La Ville de Boucherville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 5 ci-jointe, et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

4. La Ville de Boucherville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.
5. La Ville de Boucherville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
6. La Ville de Boucherville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux numéro 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

241111-25

Adjudication d'un contrat pour la construction d'un terrain de baseball synthétique au parc Pierre-Laporte (C-24-07-E)

CONSIDÉRANT le contrat pour la construction d'un terrain de baseball synthétique au parc Pierre-Laporte (C-24-07-E);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4309 préparé par la Direction du génie daté du 6 novembre 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la construction d'un terrain de baseball synthétique au parc Pierre-Laporte à Gestion S. Forget inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 2 074 235,52 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission, le tout étant financé à même le règlement d'emprunt numéro 2024-424.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241111-26

Adjudication d'un contrat pour le revêtement du terrain de baseball synthétique au parc Pierre-Laporte (C-24-07-F)

CONSIDÉRANT le contrat pour le revêtement du terrain de baseball synthétique au parc Pierre-Laporte (C-24-07-F);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4310 préparé par la Direction du génie daté du 7 novembre 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'adjuger le contrat pour le revêtement du terrain de baseball synthétique au parc Pierre-Laporte à l'Équipe Rochon inc./GTR Turf, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant

total de 947 388,65 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission, le tout étant financé à même le règlement d'emprunt numéro 2024-424.

2. D'autoriser à cette fin une somme supplémentaire de 485 000 \$, taxes nettes, à être financée à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241111-27

Adjudication d'un contrat de cueillette, d'analyse d'échantillons d'eau potable et de soutien opérationnel (DP24-17)

CONSIDÉRANT le contrat de services professionnels par un laboratoire pour la cueillette, l'analyse d'échantillons d'eau potable et le soutien opérationnel (DP24-17);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4286 préparé par la Direction des travaux publics daté du 28 octobre 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de cueillette, d'analyse d'échantillons d'eau potable et de soutien opérationnel à Eurofins Environex, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 98 354,21 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2025 et 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241111-28

Adjudication d'un contrat de location d'un chariot élévateur 3 500 kg à motorisation électrique (DP24-23)

CONSIDÉRANT le contrat de location d'un chariot élévateur 3 500 kg à motorisation électrique (DP24-23);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4298 préparé par la Direction des travaux publics daté du 28 octobre 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de location d'un chariot élévateur 3 500 kg à motorisation électrique à 9166-6156 Québec inc. (Techlift), étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 66 018,65 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2025 à 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241111-29

Adjudication d'un contrat de gestion parasitaire (RG24-4034)

CONSIDÉRANT le contrat de gestion parasitaire pour la Ville de Boucherville pour les années 2025 à 2027 (RG24-4034);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4284 préparé par la Direction des travaux publics daté du 28 octobre 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de gestion parasitaire à Gestion Parasitaire GPS inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 58 240,59 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2025 à 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241111-30

Reconduction du contrat de travaux d'arboriculture urbaine le long du fleuve Saint-Laurent (SI24-19)

CONSIDÉRANT le contrat de travaux d'arboriculture urbaine le long du fleuve Saint-Laurent (SI24-19);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4297 préparé par la Direction des travaux publics daté du 24 octobre 2024 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat de travaux d'arboriculture urbaine le long du fleuve Saint-Laurent à Abattage Larivée inc., pour un montant de 44 290,67 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241111-31

Reconduction du contrat de travaux de marquage longitudinal sur la chaussée (SP-22-08)

CONSIDÉRANT le contrat de travaux de marquage longitudinal sur la chaussée (SP-22-08);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4287 préparé par la Direction des travaux publics daté du 28 octobre 2024 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat de travaux de marquage longitudinal sur la chaussée à Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.), pour un montant de 114 457,04 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241111-32

Reconduction du contrat de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts (SP-22-14)

CONSIDÉRANT le contrat de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts (SP-22-14);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4289 préparé par la Direction des travaux publics daté du 28 octobre 2024 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts à Can-Explore inc., pour un montant de 70 116,04 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241111-33

Reconduction du contrat de travaux d'application et de fourniture de peinture pour le marquage transversal et autres types de marquage sur chaussée (SP-22-17)

CONSIDÉRANT le contrat d'application et de fourniture de peinture pour le marquage transversal et autres types de marquage sur chaussée (SP-22-17);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4290 préparé par la Direction des travaux publics daté du 28 octobre 2024 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat de travaux d'application et de fourniture de peinture pour le marquage transversal et autres types de marquage sur chaussée à Lignes-Fit inc., pour un montant de 170 800,34 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241111-34

Reconduction du contrat de déchiquetage de branches (SP-22-34)

CONSIDÉRANT le contrat de déchiquetage de branches (SP-22-34);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4291 préparé par la Direction des travaux publics daté du 28 octobre 2024 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat de déchiquetage de branches à Abattage Larivée inc., pour un montant de 116 440,64 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241111-35

Reconduction du contrat pour l'impression du bulletin municipal Ici Boucherville (SP23-27)

CONSIDÉRANT le contrat d'impression du bulletin municipal Ici Boucherville (SP23-27);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4304 préparé par la Direction des communications et des relations publiques daté du 25 octobre 2024 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat d'impression du bulletin municipal Ici Boucherville à Impression Numérix inc., pour un montant de 47 121,01 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241111-36

Reconduction du contrat de collectes manuelles et de transport des matières résiduelles et recyclables des lieux publics (SP24-03)

CONSIDÉRANT le contrat de collectes manuelles et de transport des matières résiduelles et recyclables des lieux publics (SP24-03);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4292 préparé par la Direction des travaux publics daté du 28 octobre 2024 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat de collectes manuelles et de transport des matières résiduelles et recyclables des lieux publics à Groupe Laberge inc., pour un montant de 139 902,86 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241111-37

Reconduction du contrat de nettoyage de puisards (SP24-05)

CONSIDÉRANT le contrat de nettoyage de puisards (SP24-05);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4294 préparé par la Direction des travaux publics daté du 28 octobre 2024 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat de nettoyage de puisards à 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), pour un montant de 110 726,67 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241111-38

Reconduction du contrat de réparation d'alimentation électrique souterraine pour les lampadaires de rue (SP24-11)

CONSIDÉRANT le contrat de réparation d'alimentation électrique souterraine pour les lampadaires de rue (SP24-11);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4295 préparé par la Direction des travaux publics daté du 28 octobre 2024 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat de réparation d'alimentation électrique souterraine pour les lampadaires de rue à Installume inc., pour un montant de 163 425,47 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2025, et le tout étant financé à même le règlement d'emprunt numéro 2024-426.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241111-39

Adjudication d'un contrat de fourniture de pierre concassée (SP24-37)

CONSIDÉRANT le contrat de fourniture de pierre concassée (SP24-37);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4299 préparé par la Direction des travaux publics daté du 28 octobre 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de fourniture de pierre concassée à Construction DJL inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 413 720,29 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2025 à 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ententes, conventions et contrats

241111-40

Entente de partenariat avec Équijustice Rive-Sud – Service de médiation citoyenne entre les citoyens et la Ville

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite offrir et promouvoir un service de médiation pour les citoyens qui souhaitent résoudre un différend avec elle ou une personne à son emploi avec l'aide d'un tiers;

CONSIDÉRANT que la Ville estime que des différends puissent se régler par des moyens extrajudiciaires et ainsi favoriser des solutions mutuellement satisfaisantes pour les parties impliquées;

CONSIDÉRANT que la Ville considère qu'un tel service de médiation citoyenne puisse contribuer à la satisfaction de la population à l'égard des services qu'elle offre;

CONSIDÉRANT qu'Équijustice est un organisme offrant des services de médiation citoyenne pour toute personne désirant amorcer une démarche de dialogue dans le contexte d'un différend qui la concerne;

CONSIDÉRANT qu'Équijustice est une organisation accréditée par la Ville en vertu de sa Politique de reconnaissance et de soutien des organisations;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4312 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 4 novembre 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer l'entente de partenariat avec Équijustice Rive-Sud concernant un service de médiation citoyenne entre les citoyens et la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241111-41

Baux pour l'utilisation de plateaux intérieurs au Centre Multi-Sports du Collège Français et à la Régie intermunicipale du Centre multisports régional de Varennes

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4296 préparé par la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs daté du 28 octobre 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les baux pour l'utilisation des plateaux intérieurs en location au Centre Multi-Sports du Collège Français au montant de 109 410,21 \$, taxes incluses, et à la Régie intermunicipale du Centre multisports régional de Varennes au montant de 99 885,68 \$, taxes incluses, le tout conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241111-42

Engagement au regroupement avec l'Union des Municipalités (UMQ) pour l'achat de carburant en vrac pour 3 ans pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2028

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats, #CAR-2025, visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

CONSIDÉRANT les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé :

1. Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.
2. Que la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de la Ville.
3. Qu'un contrat d'une durée de trois (3) ans pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables.
4. Que la Ville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin.
5. Que la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé.
6. Que la Ville s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0100 \$ (1,0 ¢) par litre acheté aux non-membres UMQ.
7. Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé :

1. D'approuver l'Entente d'utilisation d'un espace du domaine public au parc De Montarville pour des fins d'agriculture urbaine, entre le Jardin collectif Montarville et la Ville de Boucherville.
2. D'autoriser le directeur ou la cheffe de service de la Direction de l'environnement et de la transition écologique à signer tout document afin de donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241111-44

Non-renouvellement de la Convention d'affichage avec Astral média affichage S.E.N.C.

CONSIDÉRANT la convention d'affichage intervenue entre la Ville de Boucherville et Société en commandite d'affichage Omni (devenu Astral média affichage S.E.N.C.);

CONSIDÉRANT l'Addenda 1 de cette convention;

CONSIDÉRANT que cette convention prévoit que celle-ci puisse être renouvelée à moins qu'une des parties fasse parvenir à l'autre un avis de non-renouvellement au moins 60 jours avant la fin du terme;

Il est proposé de demander au directeur général ou à la directrice générale adjointe d'indiquer à Astral média affichage S.E.N.C. que la Ville de Boucherville ne renouvellera pas la Convention d'affichage à la fin de son terme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241111-45

Convention d'affichage avec Pattison Outdoor Advertising L.P.

CONSIDÉRANT que la Ville désire mettre à la disposition de Pattison Outdoor Advertising L.P., pour l'installation de structures publicitaires, des emplacements ayant été déterminés conjointement;

Il est proposé :

1. D'approuver la Convention d'affichage avec Pattison Outdoor Advertising L.P. intitulée « Contrat de location ».
2. D'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer ladite convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241111-46

Entente d'utilisation d'une partie du stationnement du 1001, boulevard De Montarville

CONSIDÉRANT que plusieurs espaces de stationnement du Centre des glaces Gilles-Chabot seront inaccessibles durant les travaux de construction du Centre multisport;

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville d'offrir un nombre suffisant d'espaces de stationnement pour les usagers du centre des glaces;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4318 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 6 novembre 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'approuver les termes de l'entente entre le propriétaire du 1001, boulevard De Montarville, la société 15490278 Canada Inc., et la Ville de Boucherville pour l'utilisation d'une partie du stationnement du 1001, boulevard De Montarville.
2. D'autoriser la directrice générale adjointe ou la greffière à signer tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires diverses

241111-47

Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 14 novembre 2024

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 14 novembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-241114-2.1 à CA-241114-2.3.
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-241114-4.1 à CA-241114-4.3.
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-241114-5.1 à CA-241114-5.5.
4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-241114-6.1 à CA-241114-6.19.

5. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-241114-8.1 à CA-241114-8.10.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241111-48

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Le conseil municipal prend acte du dépôt par la greffière des déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil municipal, le tout conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ c. E-2.2).

241111-49

Directive concernant l'utilisation de la langue française

CONSIDÉRANT la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, le français sanctionné le 1^{er} juin 2022 qui modifie la *Charte de la langue française* (ci-après nommée la Charte) et instaure un devoir pour les organismes de l'Administration québécoise d'utiliser le français de façon exemplaire et exclusive;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Charte les municipalités doivent se doter d'une directive prévoyant les situations dans lesquelles elles entendent utiliser une autre langue que le français;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent rendre publique et transmettre au ministre de la Langue française cette directive d'ici le 1^{er} décembre 2024;

Il est proposé :

1. D'adopter la Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la Ville de Boucherville.
2. De diffuser cette directive sur son site Web.
3. De transmettre une copie de la directive au ministre de la Langue française.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241111-50

Adoption de la Politique pour le respect de la personne et le maintien d'un climat sain

Il est proposé d'adopter la Politique pour le respect de la personne et le maintien d'un climat sain préparée par la Direction des ressources humaines de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241111-51

Anniversaire de M^{me} Claudette Gervais-Drolet

CONSIDÉRANT que M^{me} Claudette Gervais-Drolet fête son 90^e anniversaire le 20 novembre 2024, un jalon remarquable dans une vie marquée par la résilience, l'engagement et la générosité;

CONSIDÉRANT que M^{me} Gervais-Drolet a vécu depuis 25 ans au CHSLD Jeanne-Crevier à Boucherville, où elle est l'âme de l'établissement, apportant soutien et affection à ses pairs tout en contribuant activement aux activités du centre;

CONSIDÉRANT que malgré un accident vasculaire cérébral ayant bouleversé sa vie physique, Mme Gervais-Drolet a su conserver son esprit vif et son engagement auprès des autres, en soutenant les résidents, en participant à des activités collectives et en apportant son aide aux personnes vulnérables et endeuillées;

CONSIDÉRANT son dévouement quotidien envers les autres, sa constante disponibilité pour améliorer la vie des résidents, et sa participation active au comité des résidents;

CONSIDÉRANT que M^{me} Gervais-Drolet, en plus de ses actions au sein du CHSLD, a consacré une grande partie de sa vie à des causes communautaires et humanitaires, notamment en tant que bénévole;

CONSIDÉRANT que son esprit de solidarité et de partage, sa coquetterie et son dynamisme continuent d'inspirer ses proches et les membres du personnel, tout en démontrant un courage admirable face aux défis personnels et de santé;

Il est proposé d'exprimer notre reconnaissance et admiration pour le parcours exceptionnel de M^{me} Claudette Gervais-Drolet, un modèle de résilience et de bienveillance, et de lui adresser nos plus sincères félicitations pour son 90^e anniversaire, et lui souhaitons une vie remplie de moments de bonheur partagés avec ses proches et la communauté du CHSLD Jeanne-Crevier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires nouvelles

241111-52

Renonciation à la confidentialité – Opinion juridique de Bélanger Sauvé

CONSIDÉRANT que la Ville a obtenu une opinion juridique du cabinet Bélanger Sauvé;

Il est proposé de renoncer à la confidentialité de l'opinion juridique du dossier 15892-1 daté du 24 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

241111-53

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 20 h 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière